



ANNEXE DE LA CONVENTION CADRE : RÈGLEMENT DU PRIX DE L'ÉDUCATION CITOYENNE

Le Prix de l'Éducation citoyenne décerné par l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM) est destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de l'éducation civique et à récompenser les groupes d'élèves pour les applications citoyennes qu'ils en font dans leur vie quotidienne, celle de leur classe ou de l'établissement.

Deux prix collectifs seront attribués pour l'année 2021-2022 en fonction du niveau de scolarité :

- un prix collectif sera décerné pour les écoles élémentaires
- un prix sera décerné au collège

I – Le secteur concerné par le dispositif :

Pour l'année 2021-2022, le secteur retenu s'étend sur le collège d'Aubigny-sur-Nère pour le second degré et pour le premier degré les écoles rattachées au même collège, à savoir les écoles primaires des communes d'Aubigny-sur-Nère, d'Argent-sur-Sauldre, Barlieu, Concessault, Brinon-sur Sauldre, Clémont, La Chapelle d'Angillon, Blancafort, Oizon, Presly, Ménétréol-sur-Sauldre et Vailly.

II – Les modalités de remontée des propositions selon les niveaux :

A – Écoles élémentaires

Sur proposition des inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription : classes, écoles ayant réalisé une action éducative remarquable ou originale dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

B - Collège

Sur proposition du chef d'établissement : groupes d'élèves ou classes ayant réalisé une action éducative remarquable ou originale dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

Les chefs d'établissement et les Inspecteurs de l'Éducation nationale doivent établir une fiche du modèle fourni par l'ANMONM éventuellement accompagnée de documents complémentaires destinés au jury chargé de classer les propositions (articles de journaux, photographies, ...).

III - Les thèmes retenus pour l'année scolaire 2021-2022 :

Plusieurs thématiques sont retenues.

Elles pourront être valorisées par les établissements auprès de leurs équipes dans le cadre de ce dispositif :

- ^ les actions de sensibilisation à la civilité dans les établissements scolaires et dans l'environnement proche,
- ^ les actions de sensibilisation en faveur de la sécurité routière et des comportements respectueux et responsables sur la vie publique,
- ^ les actions d'information et de sensibilisation en faveur d'un usage responsable des nouvelles technologies,
- ^ les actions de prévention et de lutte contre les discriminations et les violences au sein des établissements et dans l'environnement propre,
- ^ les actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable pour ce qui concerne la vie de l'établissement et de ses alentours (tri, réflexion sur les circuits alimentaires, préservation des milieux naturels...).

Elles sont sélectionnées :

- **Pour les collèges et les lycées** : par le chef d'établissement.
- **Pour les écoles** : par l' I.E.N. de circonscription qui doit recevoir les propositions

avant le vendredi 28 janvier 2022

Puis, les propositions sont adressées à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher à la Division de la Vie scolaire – Bureau DVS1

avant le vendredi 4 février 2022

Pour tout renseignement, il vous est possible de contacter :

Le chef de la division
chargée de la Vie scolaire
à la DSDEN du Cher à Bourges

Tél : 02.36.08.20.65

Madame Françoise COLEMAN
Responsable de la Commission Education Citoyenne
Section départementale de l'ANMONM

Tél : 06 80 40 09 35

Le montant et la répartition des prix par catégorie sont de la responsabilité de l'Association départementale des membres de l'Ordre National du Mérite, après concertation avec le jury.

La distribution des diplômes et des récompenses donnera lieu à une manifestation publique qui se déroulera avant la fin de l'année scolaire.


Pour l'année scolaire 2021-2022, cette manifestation se tiendra le **samedi 30 avril 2022** à Aubigny-sur-Nère.

**Le président de la section départementale
des membres de l'Ordre national du mérite,**



Jean-Marie-PERNOT

Le Directeur académique,



Pierre-Alain CHIFFRE